

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 17 février 2023**

DEL-2023-05

Le vendredi dix-sept février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix février deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie PAULON

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

SECRETARE DE SEANCE: Mme Agnès SURATEAU
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Objet : Communauté de communes la Brie Nangissienne- Fond de concours 2023- Travaux et aménagement salles communales-Aides financières.

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune peut solliciter une participation financière de fond de concours pour l'année 2023 auprès de la Communauté de communes la Brie Nangissienne.

Vu le projet d'aménagement de la salle Moulin Rouge,

Vu le besoin de sécuriser les éventuels travaux ainsi que les manifestations organisées,

Vu les besoins des services techniques pour l'entretien de la commune et des bâtiments communaux,

Vu les devis des entreprises suivantes :

Remplacement de l'éclairage de la salle communale Moulin Rouge :

Société SARL LUCOELEC 1 rue de la Libération Le Cloteau 77970 PECY pour un montant de 3 460.00€ HT (trois mille quatre cent soixante euros hors taxes).

Remise en conformité réseaux électriques :

Société SARL LUCOELEC 1 rue de la Libération Le Cloteau 77970 PECY pour un montant de 2 041,00 € HT (deux mille quarante et un euros hors taxes).

Confection de six rideaux et d'un bandeau sur mesures dans la salle communale Moulin Rouge :

Société La Marquise et le Confident Artisans d'Art Tapissiers Décorateurs Nathalie Teixeira- Alain Fouque 7, rue de Fleury 77300 FONTAINEBLEAU pour un montant de 13 179,23 € HT (treize mille cent soixante-dix-neuf euros et vingt-trois centimes).

Ecran de projection électrique MAJOR PRO avec télécommande dans la

Rouge :

Société GP.SCREEN 9, rue Mado Robin 26000 VALENCE pour un montant de 4 140,00 € HT (quatre mille cent quarante euros hors taxes).

Rideau à LED en velours noir ignifugé sur mesures dans la salle communale Moulin Rouge :

Société SAS MJT Mes jolies tables 40, rue Alexandre Dumas 75011 PARIS pour un montant de 990,00 € HT (neuf cent quatre-vingt-dix euros hors taxes).

Aspirateur de marque KARCHER UG T 12 pour la salle communale Moulin Rouge :

Société UGAP siège social 1 boulevard Archimède Champs sur Marne 77444 pour un montant de 246,25 € HT (deux cent quarante-six euros et vingt-cinq centimes hors taxes).

Micro-onde de salle 25 litres de marque Codigel pour l'équipement de la cuisine de la salle communale Moulin Rouge :

Société UGAP siège social 1 boulevard Archimède Champs sur Marne 77444 pour un montant de 411,11 € HT (quatre cent onze euros et onze centimes hors taxes).

Tables polyéthylène-Plateau 183 X 76 cm-Equipement des salles communales :

Société COMAT&VALCO 253 Boulevard Robert Koch 34536 BEZIERS pour un montant de 5 448,80 € HT (cinq mille quatre cent quarante-huit euros et quatre-vingt centimes hors taxes).

30 Barrières de sécurité acier finition galvanisée :

Société UGAP siège social 1 boulevard Archimède Champs sur Marne 77444 pour un montant de 3 742,50 € HT (trois mille sept cent quarante-deux euros et cinquante centimes hors taxes).

GIRAX Epareuse GYRAMAX 1245 PROVERD

Société DEPUSSAY 77370 NANGIS pour un montant de 16 500 € HT (seize mille cinq cent euros hors taxes).

Considérant que la salle Moulin Rouge est louée toute l'année pour diverses manifestations, il convient d'y apporter des améliorations,

Considérant que la salle Moulin Rouge n'a pas été rénovée depuis son ouverture,

Considérant les besoins d'assurer la sécurité lors des travaux, manifestations etc,

Considérant les besoins des services techniques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- Approuve le plan de financement présenté par M. le Maire.
- Demande à M. le Maire de solliciter M. le Président de la Communauté de communes la Brie Nangissienne pour une demande de participation financière au fond de concours 2023.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 17 février 2023

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE



Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, CS 8630- 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr